

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 20 mars 2019

Date d'affichage : 20 mars 2019

SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Effiat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Roland GANSOINAT (suppléant de Pascal ROUGIER), Fabien GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLERE

Absents représentés :

Josette BREYSSE, Jean-Claude PAPUT, Pascal ROUGIER, Éric GOLD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Fabien GASTON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2019-47 : DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER : REVALORISATION DES CENTRES BOURGS

Rapporteur : Marc CARRIAS

La communauté de communes Plaine Limagne a décidé en mars 2018 d'engager une démarche de revitalisation de ses trois centres-bourgs. Elle a pour cela répondu à l'appel à projet régional - et a été retenue - pour un accompagnement personnalisé dans le cadre du centre régional de ressources MG2T. Celui-ci a pour objectif d'accompagner les territoires dans la mise en place de management de centre-ville/bourg et de territoire et de favoriser les échanges, la capitalisation, la mutualisation entre les territoires.

En décembre 2018, la communauté de communes Plaine Limagne a décidé de recruter un manager de centres-bourgs pour animer cette démarche transversale qui lie les domaines de l'économie, l'urbanisme, l'habitat, l'aménagement de l'espace, la mobilité...

Suite au travail de la commission Attractivité économique et du bureau communautaire, il est proposé de piloter des études diagnostic nécessaires à la construction d'une démarche solide et partagée pour la revitalisation des centres-bourgs :

- un diagnostic commercial précis (nombre de commerces, coordonnées des commerçants, cartographie correspondante, entretien individuel pour évaluer le dynamisme commercial, les projets, les freins, etc.),
- un diagnostic de la vacance commerciale (relevé et cartographie des locaux commerciaux vacants, évaluation de l'état de chaque local, recherche des propriétaires et de leurs coordonnées),
- une étude territorialisée des flux de consommation (enquête récente).

Pour cette première phase de revitalisation des centres-bourgs, les élus de la commission Attractivité économique et du bureau communautaire vous proposent de demander une subvention Leader. En effet, ce projet s'inscrit parfaitement dans la fiche n°5 prévue par le groupement d'action locale (GAL) du Pays Vichy-Auvergne "Accompagnement au développement de l'économie présente et durable".

Postes principaux de dépenses	Montant	Ressources	Montant
Animation de la démarche par le manager de centres-bourgs	32 920,56 €	FEADER	43 995,71 €
Etudes diagnostic	17 136,00 €	Ressources propres	10 998,93 €
Charges indirectes éligibles	4 938,08 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>54 994,64 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>54 994,64 €</b>

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider le dossier de demande de subvention LEADER et le budget prévisionnel concernant ce projet de la communauté de communes,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer la demande de subvention LEADER auprès du GAL Pays Vichy-Auvergne,
- de signer tout document afférent à cette affaire,
- dit que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2019.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

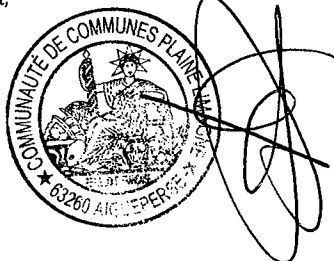
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 01 avril 2019

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

